



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 33

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, MM. WASYLIW et SMOOK ainsi que M^{me} ADAMS font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande à la députée de St. Johns, qui a utilisé les termes « just don't give a crap », de se rétracter.

M^{me} FONTAINE refuse de se rétracter, est désignée par son nom et est exclue de l'Assemblée pour le reste de la séance.

M^{me} FONTAINE quitte l'Assemblée de plein gré.

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de député.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICHALESKI fait une déclaration de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} ADAMS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux pré-maternelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux (modification de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et de la Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel)/The Horse Racing Regulatory Modernization Act (Liquor, Gaming and Cannabis Control Act and Pari-Mutuel Levy Act Amended).*

Le débat se poursuit.

M. GERRARD intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* EICHLER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 61 — *Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle/The Apprenticeship and Certification Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* EICHLER intervient.

M. LINDSEY et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. LINDSEY, WOWCHUK et MOSES ainsi que M^{me} LAMOUREUX interviennent.

Pendant le débat, la présidente informe l'Assemblée de la réception d'un avis du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée indiquant qu'il a accordé au député de Concordia le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir sur le projet de loi 61.

M. KINEW intervient. M^{me} LATHLIN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger